

Documents personnels à transmettre le jour de l'examen d'Imagerie Médicale :

- Carte Vitale
- Attestation de **déclaration de Médecin Traitant** remis par votre Caisse Primaire d'assurance Maladie
- Autres **justificatifs** selon votre situation :
 - CMU (Couverture Médicale Universelle)
 - ALD (Affection Longue durée)
 - Invalidité
- Justificatif de **Mutuelle** si vous en possédez une
- **Ordonnance** du Médecin prescripteur
- Tout **document médical** vous concernant en rapport avec le problème posé :
 - Anciens examens d'Imagerie médicale : radiographies, échographies, mammographie, scanner, IRM, TEP-Scan, scintigraphies etc.
 - Biologie (prises de sang ou examens d'urine)
 - Courriers de Médecins
 - Comptes-rendus opératoires
 - Résultats de prélèvements